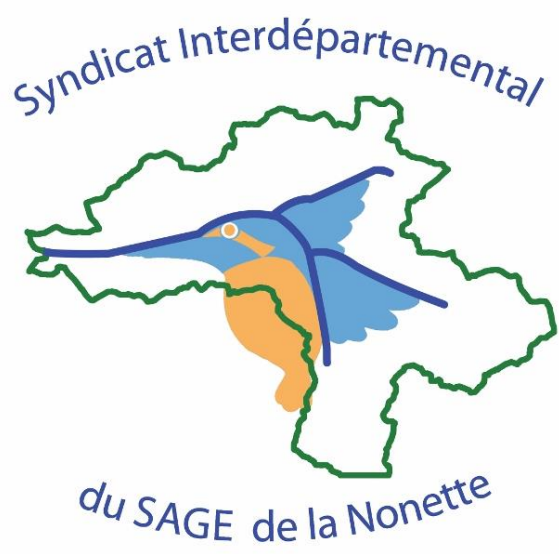


Contrat Eau et Climat de la Nonette



2022 – 2025

**Contrat de territoire
« Eau et Climat »**

Sommaire

TITRE 1 – OBJET DU CONTRAT	8
<i>Article 1 - Territoire concerné et enjeux eau associés</i>	<i>8</i>
<i>Article 2 – Contenu du programme d’actions</i>	<i>8</i>
<i>Article 3 – Durée du contrat</i>	<i>10</i>
TITRE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES.....	11
<i>Article 4 - Engagements de l'Agence.....</i>	<i>11</i>
<i>Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT.....</i>	<i>11</i>
<i>Article 6 - Engagements des MAITRES D’OUVRAGE</i>	<i>12</i>
TITRE 3 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT	13
<i>Article 8 - Pilotage.....</i>	<i>13</i>
<i>Article 9 – Animation</i>	<i>13</i>
<i>Article 10 – Modalités de suivi.....</i>	<i>14</i>
<i>Article 11 – Modalités de révision et de résiliation du contrat.....</i>	<i>14</i>

PREAMBULE

Le 11^e programme de l'agence de l'eau Seine Normandie, « eau et climat », qui engage la période 2019-2024, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets, qui sont maintenant certains.

La politique contractuelle du programme « eau et climat » 2019-2024 » de l'agence de l'eau Seine-Normandie constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat. Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ils sont élaborés sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat « eau et climat ».

Le présent contrat de la Nonette définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de protection de la ressource en eau face au changement climatique sur le territoire du bassin Versant de la Nonette.

Le diagnostic du territoire et l'évaluation du Contrat global 2016-2021 mis en parallèle avec les objectifs du SAGE mettent en avant les enjeux suivants :

- Sensibiliser et impliquer les acteurs du territoire et la population
- Améliorer la continuité écologique et la morphologie des cours d'eau
- Limiter le ruissellement et l'érosion des sols
- Améliorer la gestion du pluvial en milieu urbain
- Faire émerger des projets agricoles pour la protection des masses d'eau
- Améliorer la performance de l'assainissement
- Economiser la ressource en eau souterraine

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre au moins trois actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique, au regard de ces enjeux et au moins une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat.

De son côté, l'agence s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

La conduite de ces actions nécessite la mise en place d'une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du présent contrat.

ETABLI ENTRE

L'agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public à caractère administratif de l'Etat, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 18 750 009 500 026, représentée par sa directrice générale, Madame Sandrine ROCARD, dénommée ci-après "l'Agence".

Et

En tant que maître d'ouvrage compétent sur l'animation du SAGE et porteur de l'animation du contrat territorial Eau et Climat de la Nonette,

- Le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN) inscrit à l'INSEE sous le numéro SIRET 20007977000026 et représenté par son président, Monsieur Gilles SELLIER et vu la délibération du 29 mars 2022 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à le signer,

Avec l'appui de :

- La Commission Locale de l'Eau représentée par sa présidente, Madame Marie-Laurence LOBIN et vu le courrier du 20 Avril 2022 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à le signer,

En tant que maître d'ouvrage compétent pour les actions du contrat :

- Le Domaine de Chaalis, inscrit à l'INSEE sous le numéro SIRET 18004404200224 et représenté par le Chancelier de l'Institut de France, M. Xavier DARCOS, et au vu du courrier de ce dernier daté du 26 Avril 2022 approuvant le contrat,

- L'association Chantilly Nature, inscrite à l'INSEE sous le numéro SIRET 20007977000026 et représentée par son président, M. Charles ANCELIN, et au vu du courrier de ce dernier daté du 29 Mars 2022 approuvant le contrat,

- L'association du Golf de Chantilly, inscrite à l'INSEE sous le numéro SIRET 78058529500030 et représentée par son directeur, M. Rémy DORBEAU, et au vu du courrier de ce dernier daté du 29 Mars 2022 approuvant le contrat,

- L'entreprise France Galop Chantilly, inscrite à l'INSEE sous le numéro SIRET 40141550000016 et représentée par le directeur du site de Chantilly, M. Marin LE COUR GRAND MAISON et au vu du courrier de ce dernier daté du 11 Avril 2022 approuvant le contrat,

- Le Conservatoire des Sites Naturels des Hauts de France inscrit à l'INSEE sous le numéro SIRET 40320217900079 et représenté par son président, Monsieur Christophe LEPINE, et au vu de la décision de bureau daté du 5 Avril 2022 approuvant le contrat,

- Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France inscrit à l'INSEE sous le numéro SIRET 25600563800034 et représenté par son président, Monsieur Patrice MARCHAND et vu la délibération du 28 Mars 2022 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à le signer,
- Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Pays de l'Oise inscrit à l'INSEE sous le numéro SIRET 25600563800034 et représenté par son directeur, Monsieur Marc BALDECK, et au vu du courrier de ce dernier daté du 23 mars 2022 approuvant le contrat,
- L'Office National des Forêts Agence de Picardie, inscrit à l'INSEE sous le numéro SIRET 66204311600018 et représenté par son directeur, Monsieur Bertrand WIMMERS, et au vu du courrier de ce dernier daté du 15 février 2022 approuvant le contrat,
- La commune de Avilly-Saint-Léonard, inscrite à l'INSEE sous le numéro SIRET 21600032300016 et représentée par Madame le Maire, Mme Anne LEFEBVRE, et vu la délibération du 10 Mars 2022 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à le signer,
- La commune de Lagny-le-Sec inscrite à l'INSEE sous le numéro SIRET 21600338400049 et représentée par Monsieur le Maire, M. Didier DOUCET et vu la délibération du 26 février 2022 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à le signer,
- - La commune de Le Plessis-Belleville inscrite à l'INSEE sous le numéro SIRET 21600494500012 et représentée par Monsieur le Maire, M. Dominique SMAGUINE et vu la délibération du 19 février 2022 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à le signer,
- La commune de Montlognon, inscrite à l'INSEE sous le numéro SIRET 21600417600014 et représentée par Monsieur le Maire, M. Daniel FROMENT, et vu la délibération du 5 Avril 2022 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à le signer,
- La commune de Nanteuil-le-Haudouin, inscrite à l'INSEE sous le numéro SIRET 21600441600014 et représentée par Monsieur le Maire, M. Gilles SELLIER, et vu la délibération du 7 Avril 2022 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à le signer,
- La commune de Senlis, inscrite à l'INSEE sous le numéro SIRET 21600603100019 et représentée par Madame le Maire, Mme Pascale LOISELEUR, et vu la délibération du 14 Mars 2022 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à le signer,

- La commune du Vineuil-saint-Firmin, inscrite à l'INSEE sous le numéro SIRET 21600686600018 et représentée par Monsieur le Maire, M. François LANCEREAUX, et vu la délibération du 21 Mars 2022 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à le signer,

- La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, inscrite à l'INSEE sous le numéro de SIRET 20005565500019 et représentée par Monsieur le président, M. Pascal Doll, et au vu de la délibération du 12 mai 2022 approuvant le contrat et autorisant son exécutif à le signer,

Vu le code de l'environnement,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur,

Vu l'avis du président de la CLE en date du 20 avril 2022

Vu le SAGE de la Nonette approuvé par arrêté du Interpréfectoral le 15 décembre 2015

Vu le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n° 18-45 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du 20/11/2018 approuvant le contrat de territoire « eau et climat » type et l'avis de la commission des aides du 31 mars 2022,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016,

Vu le diagnostic du territoire réalisé en décembre 2021 suite au bilan du contrat global du SAGE de la Nonette 2016-2021

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

TITRE 1 – OBJET DU CONTRAT

L'objectif du contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et doit viser à l'atteinte du bon état des eaux et la préservation de la ressource en eau et le respect de la biodiversité.

Article 1 - Territoire concerné et enjeux eau associés

Le présent contrat s'applique au territoire du bassin versant de la Nonette et figurant en annexe 1.

Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont :

- Améliorer la morphologie et la continuité écologique (MA)
- Améliorer la performance de l'assainissement (A)
- Limiter le ruissellement et l'érosion des sols (R)
- Améliorer la gestion des eaux de pluie en milieu urbain (P)
- Faire émerger des projets agricoles pour la protection des masses d'eau (AGRI)
- Économiser la ressource en eau souterraine (AEP)
- Animer et sensibiliser (C)

Les enjeux liés à chaque masse d'eau sont précisés en annexe 1.

Article 2 – Contenu du programme d'actions

Le contenu du présent contrat s'attache à répondre aux enjeux de la politique de l'eau et la biodiversité durable associés au territoire dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

Le programme retenu par les parties est ainsi constitué des principaux axes d'intervention suivants :

MA1	Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Nonette et de ses affluents
MA2	Mise en œuvre d'un plan de gestion des zones humides à l'échelle de la vallée de la Nonette de Mont-l'Evêque à Gouvieux
MA3	Suivi pluriannuel qualité des cours d'eau
MA4	Renaturation du fossé de ville et approvisionnement du marais Dozet via rejet STEP
MA5	Projet de reconnexion rivière zone humide
MA6	Projet de restauration de la continuité écologique longitudinale
MA7	Mise en œuvre des plans de gestion des mares forestières d'Halatte et d'Ermenonville
MA8	Evaluation des plans de gestion des mares forestières sur les forêts domaniales du périmètre du SAGE : Halatte et Ermenonville
MA9	Etude du fonctionnement du réseau hydraulique et de restauration des cours d'eau sur le domaine de Chaalis
P1	Programme d'incitation de la gestion à la parcelle des eaux pluviales en domaine privé
P2	Etudes de gestion durable du pluvial : 1 commune/an
P3	Etudes et travaux de désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles
R1	Mise en place des plans d'aménagements d'hydraulique douce de lutte contre le ruissellement suite aux études sur le sous-bassin versant de la Launette
R2	Mise en place des plans d'aménagements d'hydraulique douce de lutte contre le ruissellement suite aux études sur le sous-bassin versant de l'Aunette
R3	Diagnostic du ruissellement sur le sous-bassin versant de la Nonette
A1	Développement des prairies en fond de vallée
A2	Emergence de circuits courts
A3	Actions de protection des captages via le développement de Culture Bas Niveau d'Intrants (BNI)
A4	Création d'une filière bois-biomasse pour valoriser la mise en place des haies (projet Coreco2)
A5	Création d'une filière paillage miscanthus pour valoriser la plantation de miscanthus
A6	Accompagnement de la création de restauration collective bio et locale à Nanteuil-le-Haudouin
Q1	Travaux de mise en séparatif sur la Communes de Senlis
Q2	Travaux de réhabilitation des réseaux et de mise en séparatif sur les communes de Lagny-le-sec/Le Plessis-Belleville
Q3	Travaux de mise en séparatif sur la commune de Dammartin-en-Goële
Q4	Mise en place de l'assainissement sur les zones à enjeu du Captage prioritaire de Montlognon
Q5	Diagnostic permanent pour les STEP de plus de 2000 hab.
AEP1	Etudes relation nappes rivières et volume prélevable
AEP2	Révision des DUP anciennes des captages structurants
AEP3	Etude sur les possibilités de valorisation d'eau alternative sur la BV de la nonette
AEP4	Mise en place de récupération des eaux pluviales au golf de Chantilly
AEP5	Mise en œuvre d'études d'Aires d'Alimentation de Captages sur les captages structurants et prioritaires
C1	<i>Ateliers Eau et Climat pour les élus</i>
C2	<i>Communication participative</i>
C3	<i>Forum protection et économie de la ressource en eau dans les zones d'activité</i>
C4	Création d'un pôle pédagogique sur les milieux aquatiques et les modes d'agricultures respectueuses de l'environnement
C5	<i>Création d'Aires territoriales Educatives ou de zones/parcours pédagogiques (Gouvieux, Nanteuil, Vineuil, Rully)</i>
C6	<i>Route de l'eau : valorisation pédagogique des usages de l'eau au fil des siècles et de la protection de la ressource</i>
C7	<i>Animations en milieu scolaire</i>

Le programme d'actions est détaillé en annexe 2.

Le montant prévisionnel des actions de ce contrat est estimé à 8 514 705 millions d'euros H.T.

Article 3 – Durée du contrat

Le programme d'actions à réaliser couvre la période 2022.-2025, soit une durée de 4 ans.

TITRE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'engagent à œuvrer à la bonne réalisation du programme d'actions selon le calendrier affiché.

Article 4 - Engagements de l'Agence

L'Agence s'engage à étudier, de manière prioritaire par rapport aux autres dossiers analogues mais dans le cadre normal de ses processus de décision, les dossiers relevant du programme d'actions du présent contrat dès lors que les engagements des autres signataires définis à l'article 5 et 6 sont respectés.

Les aides financières de l'Agence s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution et dans la limite des contraintes budgétaires de l'Agence.

Pour les dossiers de restauration de la continuité écologique relevant du présent contrat, les aides à la suppression d'obstacles à la libre circulation pourront être portées à 90 % au lieu de 80 %.

Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT

La STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT S'ENGAGE à :

- Réaliser les actions inscrites au contrat conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 et tout mettre en œuvre pour faire réaliser par les autres co-signataires les autres actions ;
- Réaliser en particulier les actions « eau, biodiversité et climat » et de sensibilisation des acteurs pour respecter les conditions du 11^e programme pour la mise en place d'un contrat ;
- Signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie ;
- Assurer les missions de pilotage définies à l'article 8
- Assurer les missions d'animation du contrat définies à l'article 9 ;
- Permettre que les animateurs bénéficient de l'appui technique de l'agence de l'eau, et participent aux sessions d'échange et d'information que l'Agence peut organiser ;
- Ce que les missions d'animation ne soient pas interrompues pendant une période de plus de 4 mois consécutifs.

Article 6 - Engagements des MAITRES D'OUVRAGE

Les MAITRES D'OUVRAGE signataires s'engagent à :

- Réaliser les actions inscrites au contrat sur lesquelles ils sont définis en tant que MO (Maître d'Ouvrage) conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 ;
- Informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ces actions ;
- Signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

Article 7 - Engagements des CO-FINANCEURS autres que l'Agence

Aucun engagement de cofinancement n'est prévu au contrat.

TITRE 3 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT

Article 8 - Pilotage

La STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT est chargée du pilotage du contrat. Elle assure les fonctions suivantes :

- Coordonner l'application du contrat avec un souci de gestion concertée et durable,
- Suivre en continu les échéanciers de réalisation des actions programmées,
- Envoyer à l'Agence chaque année un tableau d'avancement des actions,
- Envoyer en fin de contrat un rapport technique et financier détaillé qui permette l'évaluation de ce contrat sous 12 mois après la fin du contrat,
- S'assurer de la communication continue sur la réalisation des actions,
- Mettre en place et présider un comité de pilotage composé des représentants des signataires du présent contrat,
- Réunir annuellement le comité de pilotage, ainsi qu'en cas de non-respect des échéances prévues à l'article 2
- Assure la coordination des animations associées.

Le comité de pilotage est un organe de concertation et de coordination pour la mise en œuvre du programme d'actions et des animations associées. Il traite notamment des éventuels projets d'avenant et de résiliation du contrat en cas de non-respect des échéances prévues. Le président transmet les éléments constituant l'ordre du jour au moins 15 jours avant la date de la réunion.

L'avis du comité de pilotage ne s'impose ni à l'Agence, ni aux autres financeurs dans leurs choix d'éligibilité à leurs aides financières.

Article 9 – Animation

La structure porteuse du contrat met en place une animation pour l'accompagner dans la mise en œuvre et le suivi du contrat.

L'animation est assurée sur la base d'actions cibles ou par au minimum 1 animateur, soit un total minimal de 1 Equivalent Temps Plein.

L'animateur du contrat assure les missions générales suivantes :

- Actions de sensibilisation et de communication, et appui aux maîtres d'ouvrage pour l'émergence et la réalisation des projets prévus au contrat,
- Information continue des partenaires du contrat sur l'état d'avancement des actions programmées,
- Secrétariat du comité de pilotage,
- Rédaction du tableau d'avancement annuel et en fin de contrat du bilan pluriannuel, conformément aux modèles définis par l'Agence.

Il peut également assurer des missions d'animation thématique.

L'animation du contrat est placée sous l'autorité hiérarchique du président de la structure porteuse qui en assure et en assume le recrutement.

A côté et en appui de l'animation du contrat de territoire eau et climat, les animations thématiques suivantes contribuent à la mise en œuvre du programme d'actions :

- 1 poste pour 1 ETP Animation Bassin versant pour la mise en œuvre des projets de lutte contre le ruissellement et suivi des impacts milieu
- 1 poste pour 1 ETP Animation milieu aquatiques pour la mise en œuvre des projets rivières et zones humides

Les missions prioritaires et spécifiques de l'animation du contrat et des animations rattachées au contrat de territoire ainsi que les modalités de mises en œuvre de ces animations sont précisées dans les conventions pluriannuelles d'aides dédiées.

Article 10 – Modalités de suivi

En complément des modalités de suivi précitées à l'article 8, des indicateurs sont définis pour le suivi du programme d'actions et son évaluation. Ces indicateurs sont définis dans l'annexe 3.

Article 11 – Modalités de révision et de résiliation du contrat

➤ Modalités de révision

Le présent contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation des membres du comité de pilotage, en cas de changements majeurs (périmètre du contrat, programme prévisionnel d'actions, nouveaux signataires).

L'accord de l'ensemble des parties est requis. Pour ce faire, la structure porteuse du contrat envoie le projet d'avenant par mail ou à défaut par courrier (avec accusé de réception) à chaque partie.

Après réception de la proposition, chaque partie doit donner son avis dans un délai de 2 mois. A l'expiration de ce délai, le silence d'une partie vaut acceptation implicite de l'avenant.

➤ Modalités de résiliation

A l'initiative de l'Agence, d'un autre financeur ou de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT, le contrat peut être résilié dans les cas suivants :

- Un engagement des parties prévu aux articles 4 à 7 n'est pas respecté
- À mi-parcours (soit en janvier 2024) s'il n'y a pas :
 - Engagement d'au minimum 40% de la masse financière des actions du programme, soit 3 400 000 euros
 - Et engagement d'au moins deux actions prioritaires « eau et climat ».

La structure à l'initiative de la résiliation doit au préalable avoir fait une demande écrite de réaliser l'engagement défaillant aux parties du contrat concernées avec information à l'ensemble des autres signataires.

Si aucune action n'est engagée dans un délai de 3 mois après la réception de la mise en demeure, la résiliation pourra être prononcée.

La résiliation peut être partielle et concerner l'un des signataires qui ne respecterait pas les engagements du contrat.

Liste des signataires à adapter au contrat

Mme Rocard, Directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie Le .. / .. /.., à	M. Sellier, Président du SISN Le .. / .. /.., à
M. Acciai, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Nonette Le .. / .. /.., à	M. Darcos, Chancelier de l'Institut de France Le .. / .. /.., à
M. Ancelin, Président de l'Association Chantilly Nature Le .. / .. /.., à	M. Dorbeau Directeur du Golf de Chantilly Le .. / .. /.., à
M. Lepine, Président du Conservatoire des Sites Naturels des Hauts de France Le .. / .. /.., à	M. Marchand, Président du Syndicat mixte du PNR Oise-Pays de France Le .. / .. /.., à
M. Le Cour Grand Maison, Directeur du site France Galop de Chantilly Le .. / .. /.., à	Mme Lefebvre Maire de la Commune d'Avilly- saint-Léonard Le .. / .. /.., à

<p>M. Doucet, Maire de la commune de Lagny-le-Sec Le .. / .. /., à</p>	<p>M. Smaguine, Maire de la commune du Plessis-Belleville Le .. / .. /., à</p>
<p>M. Froment, Maire de la commune de Montlognon Le .. / .. /., à</p>	<p>Mme Loiseur, Maire de la commune de Senlis Le .. / .. /., à</p>
<p>M. Sellier, Maire de la Commune de Nanteuil-le-Haudouin Le .. / .. /., à</p>	<p>M. Lancereaux, Maire de la commune de Vineuil-saint-Firmin Le .. / .. /., à</p>
<p>M. Doll, Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France Le .. / .. /., à</p>	

En exemplaires comprenant pages recto et les annexes suivantes, parties intégrantes et indissociables du contrat.

Annexes du contrat de territoire « eau et climat »

Annexe 1 : Territoire concerné et enjeux eau et climat associés du Contrat Territorial Eau et Climat de la Nonette.....	19
Annexe 2 : Programme d'actions détaillé du contrat Eau et Climat de la Nonette	23
Annexe 3 : Indicateurs de suivi-évaluation.....	32

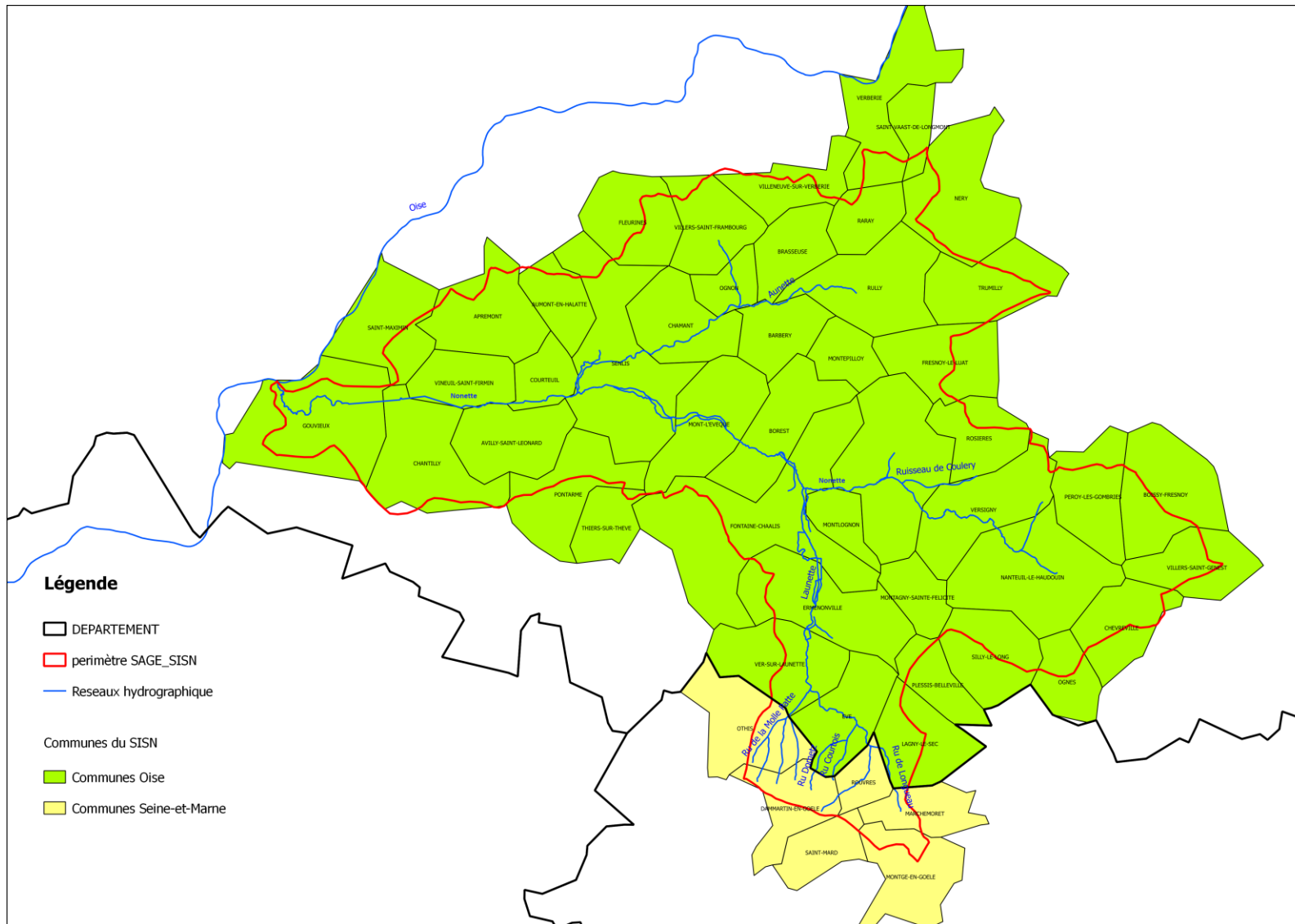
Annexe 1 : Territoire concerné et enjeux eau et climat associés du Contrat Territorial Eau et Climat de la Nonette

1. Territoire concerné

Code INSEE	Commune	POP 2010
60022	Apremont	713
60028	Aumont-en-Halatte	537
60033	Avilly-Saint-Leonard	983
60045	Barbery	538
60047	Baron	784
60079	Boissy-Fresnoy	936
60087	Borest	352
60100	Brasseuse	100
60138	Chamant	909
60141	Chantilly	10876
60148	Chevreville	461
60170	Courteuil	627
60213	Ermenonville	969
60226	Eve	426
60238	Fleurines	1835
60241	Fontaine-Chaalis	375
60261	Fresnoy-Le-Luat	484
60282	Gouvieux	9434
60341	Lagny-Le-Sec	1947
60413	Montagny-Sainte-Felicite	407
60415	Montepilloy	160
60421	Mont-L'Eveque	422
60422	Montlognon	224
60446	Nanteuil-Le-Haudouin	3516
60447	Nery	698
60473	Ognes	264
60475	Ognon	145
60489	Péroy-Les-Gombries	1023
60500	Plessis-Belleville	3337
60505	Pontarme	819

Code INSEE	Commune	POP 2010
60525	Raray	159
60546	Rosieres	140
60560	Rully	737
60589	Saint-Maximin	2493
60600	Saint-Vaast-De-Longmont	620
60612	Senlis	16170
60619	Silly-Le-Long	1156
60631	Thiers-Sur-Theve	1106
60650	Trumilly	568
60666	Ver-Sur-Launette	1198
60667	Verberie	3998
60671	Versigny	395
60680	Villeneuve-Sur-Verberie	684
60682	Villers-Saint-Frambourg	589
60683	Villers-Saint-Genest	401
60695	Vineuil-Saint-Firmin	1425
77153	Dammartin-En-Goele	8052
77273	Marchemoret	554
77308	Montge-En-Goele	688
77349	Othis	6471
77392	Rouvres	623
77420	Saint-Mard	3798
Total		96326

Liste des communes



Carte du territoire et masses d'eau superficielles

2. Enjeux eau et climat associés

masse d'eau	état écologique	état physico-chimique	paramètres	objectif de bon état du SDAGE	problématique	enjeu
Nonette	moyen	bon	masse d'eau fortement modifié	Bon potentiel 2027	gestion des ouvrages hydrauliques	améliorer la morphologie et la continuité écologique
					continuité écologique longitudinale	améliorer la morphologie et la continuité écologique
					continuité écologique latérale	améliorer la morphologie et la continuité écologique
					érosion et apport en MES	limiter le ruissellement et améliorer la gestion des eaux de pluie
			diflufenicanil		pollution agricole	faire émerger des projets agricoles pour la protection des masses d'eau
					sédimentation	limiter le ruissellement et améliorer la gestion des eaux de pluie
Launette	médiocre	mauvais	IBD, IBG, ,	Bon état 2027	forte érosion et incision des lits	améliorer la morphologie et la continuité écologique
					forts à-coups hydrauliques	limiter le ruissellement et améliorer la gestion des eaux de pluie
			saturation		envasement prononcé	améliorer la morphologie et la continuité écologique
			phosphore, azote		Pollution anthropique	améliorer la performance de l'assainissement
			phosphore, azote		pollution via ruissellement urbain et rural	limiter le ruissellement et améliorer la gestion des eaux de pluie
diflufenicanil, aminotriazinote	pollution agricole	faire émerger des projets agricoles pour la protection des masses d'eau				
Aunette	moyen	moyen		Bon état 2027	sur calibrage	améliorer la morphologie et la continuité écologique
					déconnexion zones humides	améliorer la morphologie et la continuité écologique
			ammonium		pollution via ruissellement urbain et rural	limiter le ruissellement et améliorer la gestion des eaux de pluie
			ammonium		pollution agricole	faire émerger des projets agricoles pour la protection des masses d'eau
Eocène du Valois		médiocre	paramètres nitrates et pesticides	Bon état 2015	manque de protection des captages structurants	faire émerger des projets agricoles pour la protection des masses d'eau
			problématique quantitative émergente		forte influence relation nappe rivière et impact des prélèvements sur le milieu superficiel	économiser la ressource en eau souterraine
					manque de données sur la quantité	économiser la ressource en eau souterraine

Ces éléments sont repris du diagnostic territorial élaboré préalablement au contrat de territoire eau et climat. Au travers le diagnostic, les enjeux suivants émergent :

Code fiches	Enjeux CTEC
MA	Améliorer la morphologie et la continuité écologique
Q	Améliorer la performance de l'assainissement
R	Limiter le ruissellement et l'érosion des sols
P	Améliorer la gestion des eaux de pluie en milieu urbain
Agri	Faire émerger des projets agricoles pour la protection des masses d'eau
AEP	Économiser la ressource en eau souterraine
C	Animer et sensibiliser
Anim	Animation

Annexe 2 : Programme d'actions détaillé du contrat Eau et Climat de la Nonette

1. Enjeux identifiés et actions retenues

N° FICHE	INTITULE ACTION	MO	LOCALISATION	Justification de l'action en lien avec le diagnostic	INTITULE CP AESN	2022	2023	2024	2025	TOTAL
MA1	Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Nonette et de ses affluents	SISN	tout le BV	Améliorer la qualité hydromorphologique de la rivière Augmenter la biodiversité en diversifiant les habitats écologiques Retrouver des cours d'eau au fonctionnement naturel avec un écoulement présent aussi bien en période de basse eau qu'en période de crue	restauration milieux aquatiques	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	400 000 €
MA2	Mise en œuvre d'un plan de gestion des zones humides à l'échelle de la vallée de la Nonette de Mont-l'Evêque à Gouvieux	CENP	Mont-l'Evêque, Senlis, Courteuil, Vineuil-saint-Firmin, Avilly-Saint-Léonard, Chantilly, Gouvieux	Plan d'actions Odonates Agrion de Mercure (aboutissant sur la labellisation CENP du PPRE du SISN) S'assurer d'une gestion adaptée des zones humides avérées du territoire	restauration milieux aquatiques	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	120 000 €
MA3	Suivi pluriannuel qualité des cours d'eau	SISN	tout le BV	bénéficier d'un indicateur sur le long terme garant de l'amélioration de la qualité des cours d'eau fournir à l'AESN des indicateurs précis repérer des pollutions spécifiques, qu'elles soient accidentelles ou diffuses adapter les actions en fonction de la qualité locale des eaux	restauration milieux aquatiques	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	140 000 €

MA4	Renaturation du fossé de ville et approvisionnement du marais Dozet via rejet STEP	PNR/SISN	Gouvieux	L'objectif de ce projet est de valoriser les eaux de rejets de la station d'épuration de Gouvieux afin de les diriger vers le marais Dozet menacé par la sécheresse. Une ancien fossé de ville anciennement utilisé pour le pluvial relie la station d'épuration au marais Dozet. Ce Ru serait restauré et aménagé afin d'assurer un traitement tertiaire sur les eaux de STEP avant d'irriguer le marais.	restauration milieux aquatiques		40 000 €	100 000 €	140 000 €	
MA5	Projet de reconnexion rivière zone humide	SISN	Fontaine Chaalis, Baron, Nanteuil-le-Haudouin	Reconnecter la rivière avec sa zone humide attenante, faciliter la circulation de la faune entre les milieux terrestres et aquatiques, recréer des zones d'expansion de crue afin de limiter les à-coups hydrauliques et épurer les eaux	restauration milieux aquatiques	100 000 €	30 000 €	150 000 €	30 000 €	310 000 €
MA6	projet de restauration de la continuité écologique longitudinale	SISN	tout le BV	Restaurer la continuité écologique Limiter l'envasement des cours d'eau Favoriser le transit et la diversité piscicole	restauration milieux aquatiques	50000	100000	50000	100000	300000
MA7	Mise en œuvre des plans de gestion des mares forestières d'Halatte et d'Ermenonville	ONF Unité Trois Forêts Oise Ouest	Massif forestier d'Halatte (Villers St Frambourg, Fleurines, Chamant, Senlis, Aumont en Halatte) et Massif forestier d'Ermenonville (Ermenonville, Fontaine Chaalis, Ver sur Launette)	Poursuivre et renouveler les travaux de restauration des mares forestières selon les préconisations des plans de gestion, en collaboration avec ses partenaires techniques.	restauration milieux aquatiques	4000	75000	12300	91300	

MA8	Evaluation des plans de gestion des mares forestières sur les forêts domaniales du périmètre du SAGE : Halatte et Ermenonville	ONF Unité Trois Forêts Oise Ouest	Forêts d'Halatte et d'Ermenonville	Evaluer le plan de gestion et restauration des mares et zones humides forestières	restauration milieux aquatiques	10000	15000				25000
MA9	Etude du fonctionnement du réseau hydraulique et de restauration des cours d'eau sur le domaine de Chaalis	Abbaye de Chaalis	Fontaine-Chaalis	Améliorer la qualité hydromorphologique de la rivière Améliorer la continuité écologique à la fois transversal et longitudinal Renaturer le cours d'eau Favoriser un entretien courant Augmenter la biodiversité en diversifiant les habitats écologiques	restauration milieux aquatiques	35000					35000
P1	programme d'incitation de la gestion à la parcelle des eaux pluviales en domaine privé	communes ou communes autés de communes ou PNR	Senlis, Gouvieux, CCAC, Vineuil-Saint-Firmin, Nanteuil-le-Haudouin	L'objectif est de ne plus concentrer les eaux de pluie dans des réseaux, qui sont encore nombreux en unitaire et d'infiltrer les eaux au plus proche de leur point de chute afin d'éviter leur ruissellement.	Pluvial	187500	187500	187500	187500		750000
P2	Etudes de gestion durable du pluvial : 1 commune/an	communes, communes autés de communes, PNR	Senlis, Nanteuil-le-Haudouin, Vineuil-saint-Firmin, Avilly-saint-Léonard, CARPF	L'objectif est de ne plus concentrer les eaux de pluie dans des réseaux, qui sont encore nombreux en unitaire et d'infiltrer les eaux au plus proche de leur point de chute afin d'éviter leur ruissellement. Des études de gestion durable des eaux de pluie sont nécessaires afin d'obtenir un programme de travaux de gestion douce des eaux de pluie prenant bien en compte l'ensemble des caractéristiques et enjeux de chaque commune. .	Pluvial	40000	40000	40000	40000		160000
P3	Etudes et travaux de désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles	PNR puis communes	Vineuil-saint-Firmin, Fleurines puis autres communes volontaires	gérer et infiltrer les eaux à la sourcesensibiliser les enseignants, élus à une gestion plus durable des eaux de pluie et à la lutte contre le changement climatique ramener du vivant dans les cours d'école	Pluvial	40000	60000	100000	100000		300000

					créer des îlots d'ombrage et de fraîcheur					
R1	Mise en place des plans d'aménagements d'hydraulique douce de lutte contre le ruissellement suite aux études sur le sous-bassin versant de la Launette	SISN	BV Launette	Maîtriser les ruissellements agricoles en limitant les apports et en valorisant le potentiel d'infiltration et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines.	Pollution agricole	100000	100000			200000
R2	Mise en place des plans d'aménagements d'hydraulique douce de lutte contre le ruissellement suite aux études sur le sous-bassin versant de l'Aunette	SISN	BV Aunette	Maîtriser les ruissellements agricoles en limitant les apports et en valorisant le potentiel d'infiltration et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines.	Pollution agricole	100000	100000	100000	100000	400000
R3	Diagnostic du ruissellement sur le sous-bassin versant de la Nonette	SISN	BV Nonette	Maîtriser les ruissellements agricoles en limitant les apports et en valorisant le potentiel d'infiltration et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines.	Pollution agricole			100000		100000
A1	Développement des prairies en fond de vallée	PNR	Zones humides, AAC du territoire, zones humides et trames vertes et bleues	Inciter à la création et au maintien en prairie des zones humides agricoles du territoire	Pollution agricole	10000	10000	10000	10000	40000
A2	Emergence de circuits courts	PNR	tout le bassin versant	Protéger les aires de captages et les milieux aquatiques (qualité physico-chimiques) Développer l'agriculture biologique ou respectueuse de l'environnement et les circuits courts de proximité	Protection de la ressource	5000	5000	5000	5000	20000
A3	Actions de protection des captages via le développement de Culture Bas Niveau d'Intrants (BNI)	SISN/CA puis GIEE	Prioritairement sur les AAC	Développer des productions Bas Niveau d'Intrants économiquement viables et respectueuses de la ressource en eau souterraine	Protection de la ressource	20000		50000		70000

A4	Création d'une filière bois-biomasse pour valoriser la mise en place des haies (projet Coreco2)	PNR	Tout le BV	<p>La mise en place du projet CorEco2 a pour objectif de renforcer ou créer des bio-corridors en plaine et limiter l'érosion et le ruissellement des sols agricoles, grâce à l'implantation d'infrastructures agroécologiques dans les champs et en bordures. Le SISN au travers ces deux programmes d'aménagements d'hydraulique douce de lutte contre le ruissellement a déjà mis en place plusieurs dizaines de mètres de haie sur le territoire. Plusieurs centaines de mètres sont programmés pour les années 2022 à 2025. Cependant certains agriculteurs restent à convaincre. La valorisation d'un débouché économique stable serait un véritable atout. En parallèle, une étude sur les différents débouchés est en cours, afin d'offrir aux agriculteurs de nouvelles opportunités économiques (foin ou bois énergie).</p>	Pollution agricole	30000		30000
A5	Création d'une filière paillage miscanthus pour valoriser la plantation de miscanthus	PNR	Tout le BV	<p>Faciliter économiquement la mise en place du miscanthus, plante très efficace pour lutter contre les ruissellement. Elle ne nécessite aucun traitement et peut facilement être installé sur les ZNT et sur les zones de captages.</p>	Pollution agricole	30000		30000
A6	Création de restauration collective bio et locale à Nanteuil-le-Haudouin	Nanteuil-le-Haudouin	Nanteuil-le-Haudouin	<p>Cette action a pour ambition de créer une expérience pilote pour - démarrer un projet politique de développement de l'AB sur l'ensemble du BV - un espace vitrine alliant production AB, technique et aménagement pour un respect de la qualité de l'eau et un usage économe.</p>	Protection de la ressource	8000	10000 5000 8000	31000

Q1	Travaux de mise en séparatif sur la Communes de Senlis	Senlis	Senlis	limiter les débordements de réseaux et déversements des réseaux d'assainissement dans le milieu naturel Mettre aux normes le déversoir d'orage	Réseaux d'assainissement	180000	400000	400000	980000
Q2	Travaux de réhabilitation des réseaux et de mise en séparatif sur les communes de Lagny-le-sec/Le Plessis-Belleville	Lagny-le-Sec/Le Plessis-Belleville	Lagny-le-Sec/Le Plessis-Belleville	limiter les dysfonctionnements et rejets directs de la STEP vers le milieu naturels	Réseaux d'assainissement	120000	550000	350000	1020000
Q3	Travaux de mise en séparatif sur la commune de Dammartin-en-Goële	CARPF	CARPF	limiter les débordements de réseaux via la mise en séparatif	Réseaux d'assainissement				0
Q4	Mise en place de l'assainissement sur les zones à enjeu du Captage prioritaire de Montlognon	Montlognon	Montlognon	Protéger le captage de Montlognon, captage structurant répondre aux enjeux de l'étude AAC	Stations collectivités	100000	800000	100000	1000000
Q5	Diagnostic permanent pour les STEP de plus de 2000 hab.	communautés / CC	Gouvieux, Senlis, Othis, Nanteuil, Dammartin, Chamant	Surveiller la qualité des eaux de sortie de STEP S'assurer de l'efficacité des traitements des STEP	Stations collectivités	30000	30000	30000	90000
AEP1	Etudes relation nappes rivières et volume prélevable	SISN	tout le BV	Protéger la ressource en eau potable en quantité	Connaissances	122735,89		150000	272735,89
AEP2	Révision des DUP anciennes des captages structurants	collectivités en charge de la compétence AEP	Apremont, Aumont-en-Halatte, Barbery, Boissy-Fresnoy, Ermenonville, Néry, Péroy-les-Gombries, Rully, Montlognon, Chèvreville, Eve, Fresnoy-le-Luat, Montagny-Sainte-Félicité	Protéger et assurer l'alimentation en eau potable sur le territoire Délimiter les Aires d'Alimentation de Captages et évaluer leur vulnérabilité vis-à-vis des pollutions diffuses	Eau potable	20000	20000	20000	80000
AEP3	Etude sur les possibilités de valorisation d'eau alternative	France Galop	tout le BV	Economiser l'eau Améliorer la répartition des usages de l'eau	Gestion quantitative de la ressource	30000			30000

AEP4	Mise en place de récupération des eaux pluviales au golf de Chantilly	Golf de Chantilly	Vineuil-saint-Firmin	Cette action s'intègre dans l'enjeu d'adaptation au changement climatique. Economiser l'eau potable, valoriser les eaux de pluies pour des usages économiques. Infiltrer les eaux de pluies, limiter le ruissellement, lutter contre les épisodes de sécheresse et participer à la recharge des nappes phréatiques.	Industries	10000		40000		50000
AEP5	Mise en œuvre d'études d'Aires d'Alimentation de Captages sur les captages structurants et prioritaires	collectivités en charge de la compétence AEP	Apremont, Aumont-en-Halatte, Barbery, Boissy-Fresnoy, Ermenonville, Néry, Péroy-les-Gombries, Rully, Montlognon, Chèvreville, Eve, Fresnoy-le-Luat, Montagny-Sainte-Félicité	Protéger la ressource en eau potable	Eau potable	35000	70000	70000	70000	245000
C1	<i>Ateliers Eau et Climat pour les élus</i>	CPIE	tout le BV	Sensibiliser les élus et acteurs aux enjeux EAU de leur territoire afin de les impliquer	Communication et éducation		5000		5000	10000
C2	<i>Communication participative</i>	SISN	tout le BV	Sensibiliser le grand public, les élus et acteurs aux enjeux EAU de leur territoire afin de les impliquer dans les actions de protection de la ressource	Communication et éducation	38100	38100	38100	38100	152400
C3	<i>Forum protection et économie de la ressource en eau dans les zones d'activité</i>	SISN	Zone d'activité	Sensibiliser acteurs économiques et industriels aux enjeux EAU de leur territoire afin de les impliquer	Communication et éducation			20000		20000
C4	Création d'un pôle pédagogique sur les milieux aquatiques et les modes d'agricultures respectueuses de l'environnement	Chantilly Nature	Chantilly	Créer un lieu de rencontre, d'échanges sur l'environnement/l'eau et d'expérimentation sur des techniques de jardinage durable.	Communication et éducation	20000	20000			40000

C5	<i>Création d'Aires territoriales Educatives ou de zones/parcours pédagogiques (Gouvieux, Nanteuil, Vineuil, Rully)</i>	Communes/associations locales	Gouvieux, Nanteuil, Vineuil, Rully	Sensibiliser aux enjeux EAU de leur territoire , impliquer la population	Communication et éducation	30000	30000	60000	
C6	<i>Route de l'eau : valorisation pédagogique des usages de l'eau au fil des siècles et de la protection de la ressource</i>	SISN	tout le BV	Sensibiliser aux enjeux EAU de leur territoire , impliquer la population	Communication et éducation			20000	20000
C7	<i>Animations en milieu scolaire</i>	SISN	Tout le BV	Sensibiliser aux enjeux EAU de leur territoire , impliquer la population	Communication et éducation	10000	5000	5000	20000

Les actions « eau & climat » sont mentionnées en gras et les actions de sensibilisation sont mentionnées en italique.

2. Montant prévisionnel du programme d'actions

Le montant prévisionnel global du programme d'actions est de : 8 514 705 € et se décompose comme suit :

Code fiches	Enjeux CTEC	Montant total des travaux (k€)	Pourcentage
MA	Améliorer la morphologie et la continuité écologique	1 561 300,00	18%
A	Améliorer la performance de l'assainissement	3 090 000,00	36%
R	Limiter le ruissellement et l'érosion des sols	700 000,00	8%
P	Améliorer la gestion des eaux de pluie en milieu urbain	1 210 000,00	14%
Agri	Faire émerger des projets agricoles pour la protection des masses d'eau	221 000,00	3%
AEP	Économiser la ressource en eau souterraine	677 735,89	8%
C	Animer et sensibiliser	322 400,00	4%
Anim	Animation	732 269,96	9%
	TOTAL	8 514 705,85	100%

Annexe 3 : Indicateurs de suivi-évaluation

Les indicateurs suivants sont définis pour suivre et évaluer la mise en œuvre du programme d'actions du contrat et des animations associées.

Les indicateurs suivants sont renseignés obligatoirement dans le tableau d'avancement annuel et à la fin de contrat :

Technique	Actions réalisées par rapport à l'échéancier prévisionnel, pour chacune des actions et en moyenne pour chacun des enjeux inscrits au contrat : en nombre de mois d'écart au prévisionnel
Financier	Engagements financiers réalisés par rapport au prévisionnel : en montant et en %
Animations	
Financier	Montant de l'animation : ... 732 269,96. € TTC Montant de l'aide : ... 352 800 € Nb d'ETP : 3
Social	Nb de personnes sensibilisées : 27 000

Indicateurs pour l'animation bassin versant

Intitulé de l'indicateur	Objectif 2025
Nombre d'aménagements d'hydraulique douce mis en place	50
Surface de cultures en BNI	50 Ha
Linéaire de haie mises en place	4000 MI
Nombre de projets agricoles pour la protection des captages	3
Nombre d'élus et agriculteurs sensibilisés et mobilisés	100
Nombre de personnes touchées par les outils de communication numérique (site internet, newsletters) et les animations scolaires	15000
% de superficie gérée en hydraulique douce sur les bassins identifiés	20% Launette 30% Aunette

Indicateurs pour l'animation du CTEC

Intitulé de l'indicateur	Objectif 2025
Nombre de personnes sensibilisées par la politique de l'eau	12000
Nombre d'actions du CTEC mises en place.	100% (38)
Nombre d'actions « eau et climat » mises en place	14
Rapports sur les masses d'eau souterraine	2
Rapports d'activité	4
Nombre de maîtres d'ouvrage mobilisés et accompagnés	17
Nombre d'actions de sensibilisation au changement climatique	8
Nombre de personnes sensibilisées par la politique de l'eau	12000
Capitalisation de la connaissance des masses d'eau en lien avec les actions menées (mise à jour du diagnostic et suivi d'indicateurs spécifiques (taux d'étagement, ...))	/

Indicateurs pour l'animation rivière

Intitulé de l'indicateur	Objectif 2025
Nombre de tranches du PPRE réalisées	4
Surface de zone humide restauré et/ou reconnecté	5 ha
Surface de zone humide gérée (plan de gestion)	20 ha
Linaire de cours d'eau restauré	1500 ML
Nombre d'ouvrages effacés ou rendus franchissables	3 (sur 33 ouvrages actuellement bloquant)
Réduction taux d'étagement	3% (De 25% à 22 %)
Nombre de rapport de bilan et évolution qualité sur le réseau hydrographique	4
Nombre de riverains sensibilisés sur la protection des milieux aquatiques	600
Nombre de partenaires mobilisés pour la mise en œuvre des projets du CTEC	5
Nombre d'actions/d'animations de sensibilisation des riverains et élus à la préservation des milieux aquatiques	20